

MasterEmaco N 424

Version 1.1 Date de révision: 01/07/2021 Numéro de la FDS: 000000261231 Date de dernière parution: 06/10/2020
Date de la première version publiée: 06/10/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterEmaco N 424
Code du produit : 000000000051670960 000000000051670960
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Master Builders Solutions Canada Inc.
Adresse : 1800 CLARK BLVD
Brampton ON L6T 4M7
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1
Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 1A (Poumons)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 1 (Poumons)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 2 (Reins, Système immunitaire)

Éléments d'étiquetage SGH

MasterEmaco N 424

Version 1.1 Date de révision: 01/07/2021 Numéro de la FDS: 000000261231 Date de dernière parution: 06/10/2020
Date de la première version publiée: 06/10/2020

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence :

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

MasterEmaco N 424

Version 1.1 Date de révision: 01/07/2021 Numéro de la FDS: 000000261231 Date de dernière parution: 06/10/2020
 Date de la première version publiée: 06/10/2020

Autres dangers

En combinaison avec l'eau, une exposition dermale répétée ou prolongée peut entraîner des brûlures alcalines modérées à sévères.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : mortier de ciment modifié

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	>= 25 - < 75
ciment Portland, produits chimiques	65997-15-1	>= 15 - < 50
oxyde d'aluminium	1344-28-1	>= 0 - < 10
oxyde de fer(III)	1309-37-1	>= 0 - < 10
calcaire	1317-65-3	>= 0.3 - < 7
oxyde de calcium	1305-78-8	>= 0 - < 5
Gypsum (Ca(SO ₄).2H ₂ O)	13397-24-5	>= 0 - < 3
sulfate de calcium	7778-18-9	>= 0 - < 3
oxyde de magnésium	1309-48-4	>= 0 - < 3
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	>= 0 - < 0.3

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : Après inhalation des poussières:
Repos, air frais.
En cas de malaises :
Secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.
Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

MasterEmaco N 424

Version 1.1 Date de révision: 01/07/2021 Numéro de la FDS: 000000261231 Date de dernière parution: 06/10/2020
Date de la première version publiée: 06/10/2020

- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer le cancer.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Eau pulvérisée
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
Produit en lui-même non combustible. Seul l'emballage peut s'enflammer. Les moyens d'extinction généralement utilisés sont considérés comme suffisants.
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

MasterEmaco N 424

Version 1.1 Date de révision: 01/07/2021 Numéro de la FDS: 000000261231 Date de dernière parution: 06/10/2020
 Date de la première version publiée: 06/10/2020

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec.
- Matières à éviter : Séparer des métaux. Séparer des acides et des bases. Séparer des agents oxydants. Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
oxyde de calcium	1305-78-8	VME	2 mg/m ³	ACGIHTLV
		valeur REL	2 mg/m ³	NIOSH
		PEL	5 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)

MasterEmaco N 424

Version 1.1 Date de révision: 01/07/2021 Numéro de la FDS: 000000261231 Date de dernière parution: 06/10/2020
 Date de la première version publiée: 06/10/2020

		VME	5 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	2 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	2 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP	2 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	2 mg/m ³	ACGIH
oxyde de fer(III)	1309-37-1	VME (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m ³	ACGIHTLV
		valeur REL (poussière et fumée)	5 mg/m ³ (fer (Fe))	NIOSH
		PEL (fu- mées)	10 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (fu- mées)	10 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA (Respi- rable)	5 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Fu- mées)	5 mg/m ³ (Fer)	CA BC OEL
		TWA (Pous- sière)	5 mg/m ³ (Fer)	CA BC OEL
		STEL (Fu- mées)	10 mg/m ³ (Fer)	CA BC OEL
		VEMP (fu- mées et poussières)	5 mg/m ³ (Fer)	CA QC OEL
		TWA (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m ³	ACGIH
oxyde de magnésium	1309-48-4	VME (frac- tion inhala- ble)	10 mg/m ³	ACGIHTLV
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Pous- sière totale)	10 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA (Fu- mées)	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Fumée inhalable)	10 mg/m ³ (Magnésium)	CA BC OEL
		TWA (Pous- sières de fumées res- pirables)	3 mg/m ³ (Magnésium)	CA BC OEL
		STEL (Pous- sières de fumées res-	10 mg/m ³ (Magnésium)	CA BC OEL

MasterEmaco N 424

Version 1.1 Date de révision: 01/07/2021 Numéro de la FDS: 000000261231 Date de dernière parution: 06/10/2020
 Date de la première version publiée: 06/10/2020

		pirables)		
		VEMP (Fu- mées)	10 mg/m3 (Magnésium)	CA QC OEL
		TWA (Frac- tion inhalable)	10 mg/m3	ACGIH
calcaire	1317-65-3	valeur REL (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH
		valeur REL (Total)	10 mg/m3	NIOSH
		PEL (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (frac- tion de pous- sière respi- rable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
oxyde d'aluminium	1344-28-1	VME (Frac- tion respi- rable)	1 mg/m3	ACGIHTLV
		PEL (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Pous- sière totale)	10 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3 (Aluminium)	CA QC OEL
		TWA (Respi- rable)	1 mg/m3	CA BC OEL

MasterEmaco N 424

Version 1.1 Date de révision: 01/07/2021 Numéro de la FDS: 000000261231 Date de dernière parution: 06/10/2020
 Date de la première version publiée: 06/10/2020

		nable)	(Aluminium)	
		TWA (Frac- tion respi- rable)	1 mg/m3 (Aluminium)	ACGIH
sulfate de calcium	7778-18-9	VME (frac- tion inhala- ble)	10 mg/m3	ACGIHTLV
		valeur REL (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH
		valeur REL (Total)	10 mg/m3	NIOSH
		PEL (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA (Inha- lable)	10 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3 (Calcium)	CA AB OEL
		TWA (Frac- tion inhalable)	10 mg/m3 (Calcium)	ACGIH
Gypsum (Ca(SO ₄).2H ₂ O)	13397-24-5	VME (frac- tion inhala- ble)	10 mg/m3	ACGIHTLV
		valeur REL (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH
		valeur REL (Total)	10 mg/m3	NIOSH
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Frac-	5 mg/m3	29 CFR

MasterEmaco N 424

Version 1.1 Date de révision: 01/07/2021 Numéro de la FDS: 000000261231 Date de dernière parution: 06/10/2020
 Date de la première version publiée: 06/10/2020

		tion respi- rable)		1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (frac- tion de pous- sière respi- rable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Frac- tion inhalable)	10 mg/m3 (Calcium)	ACGIH
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	VME (Frac- tion respi- rable)	0.025 mg/m3	ACGIHTLV
		VME	0.05 mg/m3 (Poussière alvéo- laire)	29 CFR 1910.1001- 1050
		OSHA Action level	0.025 mg/m3 (Poussière alvéo- laire)	29 CFR 1910.1001- 1050
		valeur REL (Poussière alvéolaire)	0.05 mg/m3	NIOSH
		TWA (Ma- tières parti- culaires respi- rables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Frac- tion respi- rable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respi- rable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Frac- tion respi- rable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH
ciment Portland, produits chi- miques	65997-15-1	VME (Frac- tion respi- rable)	1 mg/m3	ACGIHTLV
		valeur REL (Total)	10 mg/m3	NIOSH
		valeur REL (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH

MasterEmaco N 424

Version 1.1 Date de révision: 01/07/2021 Numéro de la FDS: 000000261231 Date de dernière parution: 06/10/2020
 Date de la première version publiée: 06/10/2020

		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Pous- sière totale)	10 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME	50 Des millions de particules par pied cube d'air	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		TWA	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Respi- rable)	1 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	5 mg/m ³	CA QC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Frac- tion respi- rable)	1 mg/m ³	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Créer une aspiration locale pour maintenir la limite d'exposition admissible recommandée.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas de formation de poussières. Porter un appareil respiratoire à filtre de particules certifié NIOSH (ou équivalent).

Protection des mains

Remarques : Gants de protection résistant aux produits chimiques Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale)

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter l'inspiration de poussière. Afin d'éviter une contamination lors de la manipulation, une combinaison de travail fermée et des gants devraient être portés.

MasterEmaco N 424

Version 1.1 Date de révision: 01/07/2021 Numéro de la FDS: 000000261231 Date de dernière parution: 06/10/2020
Date de la première version publiée: 06/10/2020

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

Couleur : gris

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Non pertinent

pH : neutre à légèrement alcalin

Point de fusion : Donnée non disponible

Point de congélation : Pas de données applicables disponibles.

Point d'ébullition : Pas de données applicables disponibles.

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Non classé comme danger d'inflammabilité

Auto-inflammation : non auto-inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité relative : 2.2

Densité : Non applicable

MasterEmaco N 424

Version 1.1 Date de révision: 01/07/2021 Numéro de la FDS: 000000261231 Date de dernière parution: 06/10/2020
Date de la première version publiée: 06/10/2020

Masse volumique apparente	:	1,800 - 2,400 kg/m ³
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Pas de données applicables disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif Non explosif
Propriétés comburantes	:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant
Substances auto-échauffantes	:	Donnée non disponible
Point de sublimation	:	Pas de données applicables disponibles.
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter	:	Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	:	Des bases fortes Acides forts
Produits de décomposition	:	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescrip-

MasterEmaco N 424

Version 1.1 Date de révision: 01/07/2021 Numéro de la FDS: 000000261231 Date de dernière parution: 06/10/2020
Date de la première version publiée: 06/10/2020

dangereux tions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : La teneur en chromate dans ce produit a été réduite. Un effet sensibilisant dû au chromate est peut probable si la durée de vie est respectée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

MasterEmaco N 424

Version 1.1 Date de révision: 01/07/2021 Numéro de la FDS: 000000261231 Date de dernière parution: 06/10/2020
Date de la première version publiée: 06/10/2020

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Persistence et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable aux substances inorganiques

Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Compte tenu de la consistance et de l'insolubilité dans l'eau, une biodisponibilité est peu probable.

Mobilité dans le sol**Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.
La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents consti-

MasterEmaco N 424

Version 1.1 Date de révision: 01/07/2021 Numéro de la FDS: 000000261231 Date de dernière parution: 06/10/2020
Date de la première version publiée: 06/10/2020

tuants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Éliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.
-

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

- DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
- TSCA : Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit répertoriées comme actives sur l'inventaire TSCA, soit en conformité avec une exemption sur l'inventaire TSCA.

MasterEmaco N 424

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/10/2020
1.1	01/07/2021	000000261231	Date de la première version publiée: 06/10/2020

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)	:	OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)	:	OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)	:	OSHA Table Z-3 (Poussières minérale) 29 CFR 1910.1000 (US)
29 CFR 1910.1001-1050	:	OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1001-1050) (US)
ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIHTLV	:	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible (US)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
NIOSH	:	NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL	:	Valeur limite acceptable
29 CFR 1910.1000 (Table Z-3) / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
29 CFR 1910.1001-1050 / OSHA Action level	:	Niveau d'action OSHA:
29 CFR 1910.1001-1050 / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIHTLV / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
NIOSH / valeur REL	:	Valeur limite d'exposition recommandée (REL):

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -

MasterEmaco N 424

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/10/2020
1.1	01/07/2021	000000261231	Date de la première version publiée: 06/10/2020

Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 01/07/2021

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

IMPORTANT : BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÉS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE SOCIÉTÉ AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET

MasterEmaco N 424

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/10/2020
1.1	01/07/2021	000000261231	Date de la première version publiée: 06/10/2020

RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.

CA / FR